

La loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU), née de l'ambition de repenser la construction de la ville, vise à assurer un développement mieux maîtrisé et plus solidaire des espaces urbanisés et à renouveler un tissu urbain dont l'extension mal maîtrisée a généré des conséquences dommageables d'un point de vue social et environnemental.

L'un des axes de la loi SRU est la conception et la mise en œuvre d'une politique de lutte contre l'étalement urbain en faveur de la sobriété foncière. Il s'agit d'inciter à l'édification d'une ville dense et compacte pour préserver les ressources foncières. Cet objectif se poursuit dans les lois ultérieures qui visent à faciliter la construction de la ville sur la ville en agissant sur les freins juridiques à la densification.

Vingt-cinq ans plus tard, la protection des sols reste au cœur des enjeux de planification. Mais à la réaffirmation de la lutte contre la consommation d'espaces, la loi Climat et Résilience ajoute la prise en compte des fonctions écologiques des sols insérant ainsi une dimension qualitative dans la protection des sols. Par ailleurs, au développement durable s'ajoute la transition écologique qui vise à répondre à la crise climatique. La nécessité de préserver la nature en ville ébranle l'impératif d'une ville densifiée. La crise du logement et les besoins de logement se sont amplifiés ; les problématiques d'inégalité d'accès à la propriété foncière et à un cadre de vie sain, de la solidarité entre les territoires restent posées.

Les 25 ans de la loi SRU et le projet de recherche action POPSU offrent l'occasion de réfléchir sur l'héritage de cette loi sous l'angle de la sobriété foncière et de la protection des sols. Au travers de ce prisme, quels sens ont aujourd'hui la solidarité et le renouvellement urbain ? Comment sont-ils abordés par le droit et les acteurs ?

Faculté de droit, économie & sciences sociales

Amphi E - Bâtiment B - 50 avenue Jean Portalis - 37200 Tours

Renseignements

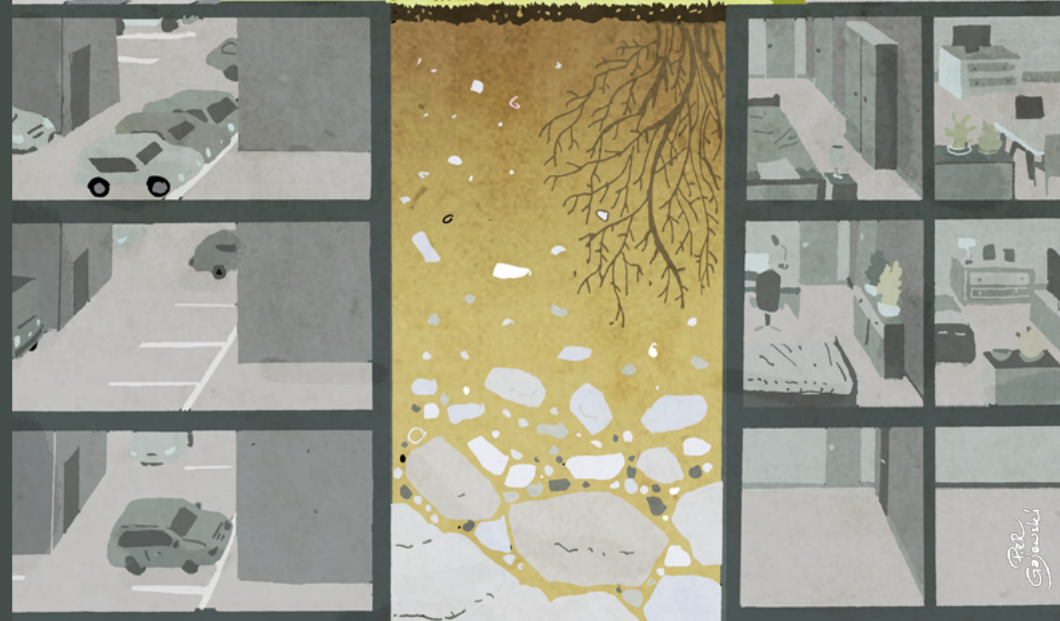
Auprès de l'équipe POPSU : popsu-tramebrune@univ-tours.fr

Colloque uniquement en présentiel

Inscription gratuite obligatoire : <https://forms.office.com/e/ObRHqyVcgf>

Colloque
11.12.25

De la loi SRU au ZAN
Quelles perspectives pour la sobriété foncière ?



Matinée

8h45 : Accueil

Présidence

Damien Thierry, Maître de conférences en public,
Université de Tours

9h00 : Mots d'ouverture

Thierry Chailloux, Vice-Président de Tours Métropole,
Corinne Manson, Professeure de droit public,
Co-Directrice de l'IRJI François-Rabelais,
Université de Tours

9h15 : Introduction

François Priet, Professeur émérite de l'Université
d'Orléans, Directeur honoraire du GRIDAUH.

9h45 : La densification pavillonnaire en ville : opportunités, limites et enjeux

Lionel Rougé, Maître de conférences en géographie,
Université de Toulouse, **Laurent Cailly**, Professeur
de géographie, Université de Tours et **Claire Aragau**,
Professeure de géographie, École d'Urbanisme de Paris.

10h15 : Du renouvellement urbain à la densification : la trajectoire d'un objectif durant un quart de siècle

Vincent Le Grand, Maître de conférences en droit public,
Université de Caen.

10h45-11h00 : Pause

11h00 : Place des sols dans la planification : continuité et/ou renouvellement du regard depuis la SRU ?

Maylis Desrousseaux, Maîtresse de conférences en droit
public, École d'urbanisme de Paris.

11h30 : Peut-on (ou comment) articuler sobriété foncière et production de logement social ?

Séverine Bonnin-Oliveira, Maîtresse de conférences
en aménagement-urbanisme à l'IUAR, Aix-Marseille
Université.

12h00-12h30 : Temps d'échanges



Après-midi

Présidence

Camille Dreveau, Maîtresse de conférences en droit privé,
Université de Tours

14h00 : Les SCoT et la limitation de la consommation foncière : quel bilan ?

Jean-Philippe Strebler, Juriste-urbaniste, Maître de
conférences associé à l'Université de Strasbourg.

14h30 : L'objectif de sobriété foncière dans les PLU : l'exemple du Grand Poitiers

Frédéric Guillot, DGA adjoint, Transition Écologique,
Communauté urbaine du Grand Poitiers

15h00 : Réenchanter les zones pavillonnaires : enjeux juridiques

Michèle Raunet, Notaire, Paris

15h30-15h45 : Pause

15h45 : Prise en compte des sols vivants dans la planification, quelles méthodes ? Quels outils ?

Frank Charnassé, Directeur Général Adjoint de
l'aménagement durable du territoire, Tours Métropole Val
de Loire, **Corinne Manson**, Professeure de droit public,
Tommy Leroux, ATER, Université de Tours (équipe POPSU-
Tours) et **Damien Thierry**, Maître de conférences en droit
public, Université de Tours

16h30 : Synthèse conclusive

Marie-Christine Jaillet, Directrice de recherche CNRS
émérite, Coordinatrice des responsables scientifiques du
programme POPSU

18h30 : Entrée en résidence d'artiste de PieR Gajewski
(Salle Thélème, Université de Tours, 3 rue des Tanneurs)